



Dossier de presse

26 juin 2026

Conseil de Métropole

SOMMAIRE

I. FINANCES : CONSTRUIRE UNE TRAJECTOIRE SOUTENABLE

Budget supplémentaire : ajuster les prévisions budgétaires

Une nouveauté, le compte financier unique permet de retracer l'année budgétaire et financière 2025

II. FACILITER LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Anticiper le RER métropolitain de demain

Réseau urbain, des adaptations pour la rentrée 2026

III. ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Renouveler le soutien aux agences de développement économique de la Métropole

Poursuivre le partenariat avec La French Tech Bordeaux

Accompagner les tournages et la création audiovisuelle sur le territoire

IV. SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA METROPOLE

Bordeaux Métropole accueillera la Tall Ships Races 2027

Des évènements culturels sur le territoire métropolitain

Renouvellement de la convention d'occupation du Stade Atlantique avec le FC Girondins de Bordeaux

Le Décastar fête ses 50 ans !

V. UN CADRE DE VIE DURABLE

Une feuille de route pour lutter contre la prolifération des moustiques

Avis de Bordeaux Métropole quant au projet d'arrêté ministériel sur les restrictions des vols de nuit à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

Prévenir les risques de mouvements de terrain sur les coteaux de la rive droite

Renforcer le soutien à l'agriculture locale et aux circuits courts

Préparation de la fin du contrat de concession pour le traitement des déchets

Thomas Cazenave, président de Bordeaux Métropole a ouvert ce conseil de métropole en rappelant la période exceptionnelle de canicule que vivent les habitants des 28 communes. Il a notamment salué le travail de la réserve citoyenne métropolitaine mobilisée dès les premiers pics de chaleur.

Une importante partie du conseil a été consacrée aux questions financières avec le vote du budget supplémentaire et du compte financier unique. Les premières conclusions de l'audit lancé par la nouvelle majorité ont été présentées aux élus métropolitains. *« Si nous ne faisons rien, notre capacité à financer de nouveaux projets disparaîtra progressivement, notre dépendance à la dette continuera d'augmenter et nos marges de décision se réduiront chaque année davantage »* a prévenu Thomas Cazenave. Le Budget Supplémentaire 2026 constitue une première étape dans la reprise en main des équilibres financiers. Un plan d'actions sera présenté en septembre.

La mobilité a également été au cœur des débats avec notamment de nouvelles études d'exploitation relatives au déploiement du RER Métropolitain et le lancement d'une ligne de car express vers le Médoc. Christophe Duprat, vice-président aux transports, mobilités, infrastructures routières et ferroviaires, est revenu sur l'adaptation du réseau de transport urbain pour préserver le matériel face aux fortes chaleurs.

Liée au réchauffement climatique, la prolifération des moustiques est devenue une problématique pour les habitants de la métropole. Face au risque sanitaire que représente la recrudescence des gîtes larvaires, Bordeaux Métropole va renforcer son plan de démoustication.

Sur la question des vols de nuit, les élus métropolitains ont rendu un avis défavorable sur le projet d'arrêté ministériel concernant leurs restrictions. Si la Métropole réaffirme son attachement à la réduction des nuisances sonores et à la protection de la santé des riverains, conformément aux objectifs de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement, elle estime que les restrictions envisagées doivent être examinées à l'échelle des grandes plateformes aéroportuaires du Grand Ouest.

A noter

Michel Vayssié, directeur général des services de Bordeaux Métropole, quittera ses fonctions dans quelques semaines. Il sera remplacé par Marc Pons de Vincent, directeur général des services départementaux du Val de Marne et ancien directeur des services de la Métropole Européenne de Lille.

I. FINANCES : CONSTRUIRE UNE TRAJECTOIRE SOUTENABLE

Budget supplémentaire : ajuster les prévisions budgétaires

Délibération 18

Le Budget supplémentaire remplit une double fonction. En tant qu'acte de reports, il reprend les résultats et les restes à réaliser adoptés dans le cadre du Compte financier unique de l'exercice 2025. En tant qu'acte budgétaire à part entière, il traduit les ajustements aux prévisions budgétaires adoptées lors du budget primitif 2026.

Ce budget supplémentaire 2026 participe de la stratégie budgétaire d'ensemble, autour de quatre orientations claires.

Un renfort des moyens sur les politiques publiques prioritaires et urgentes.

Près de 1,3 M€ supplémentaires sont dégagés en fonctionnement notamment pour la maintenance et la propreté des espaces publics. Les transports en communs voient leur enveloppe d'investissement accrue de 8,6 M€ au vu de l'avancement des travaux sur le pont de pierre et le réseau REVE. Le budget assainissement de la régie de l'eau de Bordeaux Métropole est doté d'une avance de 21 M€ sur la clôture des comptes de l'activité assainissement à la Métropole qui interviendra courant 2027, afin d'engager sans tarder son programme de régénération du réseau. Les moyens du tourisme sont confortés pour l'Office de tourisme et l'amorce d'un conventionnement triennal à venir sur 2027. Enfin, ce budget ouvre une autorisation de programme sur 3 ans de 93 M€ pour le fonds d'intervention communal, afin de ne pas retarder les travaux en cours, et dans l'attente de la définition fine des enveloppes communales du FIC sur la prochaine mandature qui interviendra avec le budget 2027.



Des économies et une trajectoire responsable. La reprise des résultats reportés et les ajustements sur les opérations permettent, sur l'ensemble des budgets consolidés, de réduire la prévision d'emprunt inscrite au budget primitif de 26 M€. Parallèlement à ce budget principal, près de 7 M€ d'économies seront effectuées sur le fonctionnement courant des services par la mise en réserve de crédits non engagés et dans l'attente des conclusions de l'audit financier.

Des réorientations de projets d'investissement. Les crédits d'investissements prévus pour les allées de Tourny ou le transport par câble, représentant environ 157 M€ sur les années à venir seront réorientés vers d'autres priorités.

Un effort de fiabilisation des comptes qui se poursuit. D'une part avec des écritures techniques de comptabilisation des provisions pour compte épargne temps, qui traduisent financièrement l'impact potentiel des droits acquis par les agents de la métropole. D'autre part, par une diminution notable des prévisions d'encaissement des taxes d'aménagement, de près de 10 M€, face à l'atonie persistante des rentrées sur cette ressources dont la perception relève des services de l'Etat et rencontre des difficultés depuis deux ans.

Une nouveauté, le compte financier unique permet de retracer l'année budgétaire et financière 2025

Délibération 81

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue une évolution majeure dans la présentation des comptes des collectivités territoriales, remplaçant à la fois le compte administratif et le compte de gestion. Ce dispositif vise à rationaliser et à enrichir l'information financière en fusionnant les données budgétaires et patrimoniales au sein d'un document unique.

Cette réforme, expérimentale, sera généralisée à compter de l'exercice 2026.

Bordeaux Métropole a décidé d'anticiper sa mise en œuvre dès l'exercice 2025.

Ainsi l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 s'inscrit dans une démarche de modernisation de la gestion financière, favorisant la transparence, la lisibilité et la qualité des comptes. Ce document, élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, permet une présentation consolidée des résultats, du bilan et des taux de contributions, grâce à une dématérialisation complète et à des contrôles automatisés de cohérence globaux

Le Compte Financier Unique retrace l'année budgétaire et financière 2025. Au-delà de cette évolution de forme, ce compte financier unique décrypte une année 2025 financièrement mouvementée.

Tout d’abord dans l’élaboration de la loi de finances et des mesures touchant le bloc communal, mais également sur le territoire métropolitain par deux évolutions importantes de périmètre :

- La reprise en régie du stade Atlantique, au 31 juillet 2025, porté sur le budget principal d’août à décembre 2025 (et sur un budget annexe dédié à compter du 1^{er} janvier 2026), avec remboursement anticipé des emprunts souscrits pour sa construction – ce qui entraîne finalement une annuité de remboursement de dette majorée de 70 M€, mais réduit la capacité de désendettement totale de la métropole de 0,4 ans ;
- La fin du budget annexe assainissement avec le transfert de l’activité à la Régie de l’eau Bordeaux Métropole. De ce fait, les résultats 2025 de ce budget annexe sont repris au budget principal, et les opérations de clôture définitive, notamment patrimoniales qui doivent s’opérer entre 2026 et 2027 se feront sur ce budget.

Au niveau national, la préparation de la loi de finances 2025 a été particulièrement chaotique et ses conséquences pour la Métropole ont été considérables.

Gel de la TVA, hausse des cotisations employeur à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) : au total, les mesures de la Loi de finances pour 2025 ont pour conséquence de dégrader l’autofinancement de la Métropole de 33,6 M€.

Dans ce contexte national peu favorable, des mesures de ralentissement de l’activité ont été engagées par Bordeaux Métropole, dès le budget 2025. De ce fait, les dépenses de fonctionnement ont connu une progression totale limitée à 1,2 % (+22 M€), dépenses contraintes incluses, soit 0,3 pt de plus que l’inflation seulement. Les charges à caractère général ont ainsi reculé de 1,5 %.

Cependant d’autres postes peu pilotables à court terme connaissent une forte dynamique, comme les frais financiers qui progressent de 25,5 % sous le double effet de la hausse des taux et de l’endettement croissant de notre établissement (+9 M€). L’évolution de la masse salariale a entamé un freinage annoncé au ROB 2025 passant d’une progression supérieure à 8 % entre 2023 et 2024 à 4,63 % entre 2024 et 2025, mais la hausse de 15 M€ représente 68 % de la hausse des dépenses de fonctionnement.

Les recettes totales ont été quasi stables (+0,37 %). Au total, l’épargne brute se comprime de 15 % (224 M€ contre 264 M€ en 2024) et l’épargne nette de 88 % (17 M€ contre 151 M€ en 2024) – sous l’effet notamment du remboursement anticipé de l’emprunt lié au stade Atlantique – hors écriture exceptionnelle, l’épargne nette ressortirait à 88,5 M€ ce qui reste une très forte baisse d’une année sur l’autre.

En matière d’investissement, 2025 est une année de très fortes réalisations (722 M€), comme l’avaient été 2024 (747 M€) et 2023 (731 M€).

Les taux de réalisation des crédits d’équipement sont très élevés depuis 2 ans (84,5 % en 2024 et 86 % en 2025) démontrant un effort de correcte budgétisation et une bonne exécution des projets.

Ces fortes réalisations en investissement dans un contexte d'autofinancement en baisse conduit à une forte hausse de l'endettement depuis 3 ans (passage de 1 494 M€ en 2023 à 2027 M€ en 2025) et donc de la capacité de désendettement (en 2023 celle-ci était de 4,7 ans, proche de celle de 4,56 à fin 2020, elle monte à 9,05 ans à fin 2025).

Au global, tous budgets confondus, en mouvements réels consolidés, les principaux indicateurs de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Les dépenses totales s'élèvent à 2 110,59 M€ (soit +4,55 % par rapport à 2024),
- Les recettes totales atteignent 1994,07 M€ (soit -13,47 % par rapport à 2024),
- Le niveau d'épargne nette s'établit à 16,94 M€ (soit -88,81 % par rapport à 2024),
- La capacité de désendettement est de 9,05 ans (contre 7,19 ans en 2024).

Audit financier, les premières conclusions

Thomas Cazenave a présenté aux élus métropolitains les premières observations de l'audit réalisé par le cabinet EY.

"Comme c'est traditionnellement le cas lors de l'installation d'un nouvel exécutif, nous avons souhaité disposer d'un diagnostic financier indépendant, une photographie à date de l'état financier de la Métropole, afin que l'ensemble des élus partage une même lecture de la situation au début de la mandature.

Cette démarche se justifiait d'autant plus que nous alertions déjà, lorsque nous étions encore sur les bancs de l'opposition, sur une situation qui se dégradait. Nous avons alerté sur l'effet ciseau entre la finitude des recettes et la hausse continue des dépenses de fonctionnement. Nous avons alerté également des dépenses d'investissement très largement financées par l'emprunt alors même que les taux d'intérêt sont beaucoup plus élevés aujourd'hui.

Cette démarche avait été annoncée dès le premier Conseil métropolitain du mandat, en avril dernier. Elle avait même été intégrée à notre projet de mandature qui avait réuni une large majorité au Conseil. À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le cabinet EY a été retenu pour conduire cet audit.

Le besoin de disposer de cette expertise indépendante a été renforcé par un événement inédit intervenu le 2 juin dernier. Par un courrier conjoint de la Préfète de la Gironde et du Directeur régional des Finances publiques, Bordeaux Métropole a été intégrée au réseau d'alerte sur les finances locales. Ce dispositif national vise à identifier les collectivités dont la trajectoire financière appelle une vigilance particulière.

À notre connaissance, il s'agit d'une situation exceptionnelle pour Bordeaux Métropole, qui n'avait jamais été concernée par ce dispositif depuis sa création. Cette décision des services de l'État a conforté la nécessité de disposer rapidement d'un diagnostic indépendant, partagé et objectif de la situation financière de l'établissement.

Ce diagnostic nous dresse aujourd'hui un constat incontestable : la trajectoire actuelle n'est pas soutenable et elle nous imposera de faire des choix. Des choix sur la manière donc la Métropole fonctionne, des choix sur les projets que nous soutiendrons. Nous ne pourrons pas tout faire.

En six ans, (avec une accélération sensible sur les deux dernières années) :

- La dette de Bordeaux Métropole est passée de moins de 900 M€ à plus de 2 Md€, soit plus d'un milliard d'euros de dette supplémentaire.
- L'épargne brute est passée de plus de 300 M€ à environ 200 M€, soit – 33 %
- L'épargne nette est devenue négative
- La capacité de désendettement a été multipliée par près de 4, pour atteindre les 12,3 ans en 2026.

Si nous ne faisons rien, notre capacité à financer de nouveaux projets disparaîtra progressivement, notre dépendance à la dette continuera d'augmenter et nos marges de décision se réduiront chaque année davantage. Le risque n'est plus seulement celui d'une dégradation financière ; il est celui d'une perte de contrôle de nos finances.

Les conclusions de l'audit nous permettent désormais de mesurer précisément les défis auxquels nous sommes confrontés.

La situation ne nous permet pas d'attendre le budget 2027 pour agir.

Le Budget Supplémentaire 2026 constitue un premier signal et une première étape dans la reprise en main de nos équilibres financiers.

Pour autant, nous refusons de répondre à une crise structurelle par une succession de mesures ponctuelles.

Conformément au cahier des charges de la mission, EY poursuit désormais ses travaux afin de proposer plusieurs scénarios d'évolution de notre trajectoire financière.

Nous nous retrouverons en septembre pour partager ces perspectives, en mesurer les conséquences et présenter les premières mesures qui permettront de rétablir durablement nos équilibres financiers.

Le budget 2027 constituera le premier véritable budget de redressement de la mandature."

II. FACILITER LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Anticiper le RER métropolitain de demain

Délibération 7

Le projet de RER métropolitain vise à améliorer la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grâce au cadencement systématique à la demi-heure des lignes Libourne – Arcachon, Langon – Saint-Mariens et Bordeaux-Pessac – Macau, et aux diamétralisations des lignes Libourne-Arcachon et Langon-Saint-Mariens.

En quelques années, le RER Métropolitain a connu de nombreuses avancées, grâce à une approche opérationnelle et pragmatique de la Métropole et de ses partenaires, afin d'améliorer dès que possible le service offert à l'utilisateur :

Depuis 2019

Mise en service de 4 lignes de Cars Express

Depuis 2021

221 trains par semaine supplémentaires et depuis 2024, 50 trains par week-end

Juin 2023

Ouverture du pôle d'échange multimodal Le Bouscat Ste-Germaine

Novembre 2023

Mise en place du titre TBM + Trains

Depuis 2024

Réalisation des premiers chantiers d'infrastructures et renforcement des installations fixes de traction électriques sur la section Arcachon – Bordeaux, adaptation/allongement des quais sur l'axe Libourne – Bordeaux

Septembre 2025

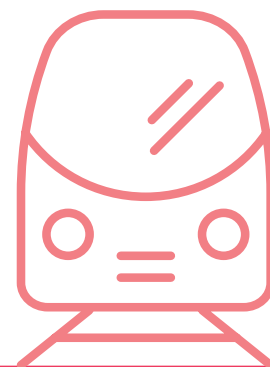
Réouverture de la gare de Talence Médoquine

Décembre 2025

Lancement de la phase PRO-REA pour l'adaptation des quais sur la section Saint-Mariens – Bordeaux

2025/2026

Mise en exploitation de 5 rames cofinancées



Depuis le lancement du projet et la mise à jour de la feuille de route en 2023, le contexte dans lequel évolue le RER Métropolitain a connu des changements, aussi bien au niveau des infrastructures, des circulations ferroviaires, de l'ouverture à la concurrence des services TER, de l'arrivée prochaine de nouveaux exploitants, de la démographie et du développement des territoires et ce, dans un cadre budgétaire contraint pour l'ensemble des partenaires. Afin de garantir l'intégration du projet de RER Métropolitain dans ce nouveau contexte ferroviaire et afin d'identifier et d'optimiser les aménagements à réaliser pour le déployer, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent réaliser des études d'exploitation.

Conformément à la feuille de route du RER Métropolitain, les élus métropolitains ont voté un cofinancement de cette étude estimée à 191k€ (63,7k€ pour Bordeaux Métropole). La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat prennent en charge les deux tiers restants.



© C.Barbier - Bordeaux Métropole

Le 11 juin dernier en gare de Bordeaux Saint-Jean, lors de l'inauguration des nouvelles rames de RER Métropolitain et de l'allongement des quais à Saint-Loubès et Saint-Sulpice.

Les AFSB, qu'est-ce que c'est ?

Les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) sont composés d'une troisième voie entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans (12 km) et de points de croisement en gares et haltes de Bègles, Villenave d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans. Le programme prévoit également la suppression de 6 passages à niveau.

Ces travaux ont pour objectif :

- D'augmenter la capacité de la ligne ferroviaire existante, afin de développer à la fois l'offre et la desserte.
- D'améliorer la fiabilité et la régularité de l'axe, grâce à la mise en service d'une troisième voie de circulation et d'une quatrième voie au niveau de chaque point d'arrêt pour permettre à des trains roulants à des vitesses différentes, et ne desservant pas les mêmes points d'arrêt, de se croiser ou se doubler plus facilement.
- De faciliter l'accès aux gares et haltes, grâce à la création de 4 pôles d'échange multimodaux (PEM).
- D'améliorer la sécurité grâce à la suppression des passages à niveau.



© P. Menges - Bordeaux Métropole

Ce programme a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP). Bordeaux Métropole a fléché sa participation au projet LNSO sur les AFSB un montant de 354M€ sur 40 ans soit 8,85 M€ par an (Conseil de Métropole du 25 novembre 2021).

Les travaux ont débuté en 2025, les premières réalisations sont déjà visibles : 6 km de nouvelles caténaires, 1,5 km de voies renouvelées et 2 nouveaux ouvrages d'art ont été mis en service, dont la création d'un pont routier franchissant les voies ferrées, à Villenave-d'Ornon. Mise en service prévue en 2032.

Un car express vers le Médoc

Délibération 8

Lors de ce conseil, les élus métropolitains ont également approuvé la convention de financement relative à la ligne de car express Bordeaux / Lesparre qui se substituera début septembre à la ligne régionale existante 422. Cette ligne fait partie du volet routier du RER Métropolitain. Le car express du Médoc desservira Saint-Germain d'Esteuil, Cissac Médoc, Saint-Sauveur, Saint-Laurent de Médoc, Listrac Médoc, Moulis en Médoc, Castelnau de Médoc, Arsac, Le Pian Médoc, Le Taillan Médoc, Eysines. Il est prévu un total de 48 services par jour.

Réseau urbain, des adaptations pour la rentrée 2026

Délibération 11

Les ajustements du réseau de transport urbain pour la rentrée 2026 ont été présentés en conseil de Métropole. Ces évolutions visent notamment une meilleure attractivité de l'offre Flex Night, le renforcement de l'offre du BEX G en heures de pointe du matin pour une meilleure gestion de la forte charge constatée sur la ligne, l'ouverture du nouveau collège au Taillan-Médoc et l'adaptation de l'offre SCODI sur la commune de Villenave d'Ornon. L'ensemble de ces mesures pourront être mises en œuvre à compter de septembre 2026 dans le but de proposer aux usagers un réseau cohérent et attractif. Keolis détaillera ces modifications lors d'un point presse de rentrée.

Délibération 142

Solidarité internationale : Bordeaux Métropole lance son premier appel à projets mobilités urbaines durables

Le secteur des transports reste l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Accélérer le déploiement de transports collectifs, des mobilités actives et des solutions bas carbone est donc une priorité stratégique pour allier justice sociale, transition écologique et développement économique. Les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans l'action internationale, reconnu et renforcé lors des négociations climatiques internationales. Depuis plus de dix ans, Bordeaux Métropole contribue aux objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de l'accès à l'eau et l'assainissement, grâce aux dispositifs de financements solidaires prévus par la loi Oudin-Santini. En 2023, cette action a été élargie à de nouveaux champs : l'accès à l'énergie, la gestion durable des déchets et les mobilités.

De premiers appels à projets ont ainsi été lancés dès 2024 pour les déchets, puis en 2025 pour l'énergie. Dans ce contexte, Bordeaux Métropole lance en 2026-2027 son premier appel à projets « Fonds Mobilités », destiné à soutenir des actions de solidarité internationale portées par des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Les projets présentés devront permettre l'accès durable aux mobilités de populations défavorisées tels que :

- Le développement de plans de mobilité urbaine durable
- L'amélioration de la gouvernance des mobilités
- L'accès équitable à la mobilité
- La gestion de la circulation et le développement des modes actifs et partagés
- L'innovation et l'expérimentation

Date limite de dépôt des dossiers : 14 août 2026.

III. ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Renouveler le soutien aux agences de développement économique de la Métropole

Délibération n°96

Depuis plus de vingt ans, les agences locales de développement économique Arc Sud Développement, Hauts de Garonne Développement et Talence Innovation Sud Développement accompagnent les entrepreneurs, les créateurs d'entreprise et les entreprises dans leurs projets, en complément de l'action des technopoles métropolitaines.

Hauts de Garonne Développement poursuit notamment ses actions en faveur de l'écoconstruction, de l'accompagnement des TPE et PME, du dispositif « Elles entreprendre » et de la pépinière d'entreprises du Château Brignon à Carbon-Blanc. Arc Sud Développement propose, de son côté, une offre d'appui à l'entrepreneuriat articulée autour d'un espace de coworking, d'un incubateur, d'une pépinière d'entreprises et d'un club d'entreprises, tandis que Talence Innovation Sud Développement accompagne les projets économiques innovants et favorise les liens entre entreprises et demandeurs d'emploi.

En 2026, Bordeaux Métropole attribue une subvention de 47 500 € à Arc Sud Développement, de 126 000 € à Hauts de Garonne Développement et de 47 500 € à Talence Innovation Sud Développement afin de soutenir la mise en œuvre de leurs programmes d'actions.

Poursuivre le partenariat avec La French Tech Bordeaux

Délibération n°97

Bordeaux Métropole renouvelle en 2026 son soutien à l'association La French Tech Bordeaux, structure qui porte et anime depuis 2015 la démarche French Tech à l'échelle métropolitaine. Membre fondateur de l'association, la Métropole accompagne ainsi un acteur central de l'écosystème technologique et innovant de Nouvelle-Aquitaine, dans un contexte marqué par le renouvellement du label « Capitale French Tech » pour la période 2026-2028.

En 2025, La French Tech Bordeaux fédérait 707 entreprises adhérentes, dont 107 scale-ups et 37 ETI ou grands groupes, et un annuaire recensant 2 600 startups représentant 32 000 emplois.

En 2026, l'association renforcera ses actions autour de l'intelligence artificielle, en cohérence avec les orientations nationales de la Mission French Tech et en articulation avec le pôle de compétitivité ENTER porté par la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle poursuivra également ses actions en faveur du développement des entreprises innovantes, de l'inclusion, de la création d'emplois et du développement de l'écosystème technologique régional.

Le budget prévisionnel de La French Tech Bordeaux pour 2026 s'élève à 765 000 €. Bordeaux Métropole y contribue à hauteur de 190 000 €, soit 24,8% du budget prévisionnel, confirmant son engagement en faveur du développement de l'innovation et des entreprises technologiques sur le territoire.

Accompagner les tournages et la création audiovisuelle sur le territoire

Délibération n°98

Après avis du comité régional du Fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel et instruction de l'Agence culturelle de Nouvelle-Aquitaine (ALCA), sept nouvelles productions seront accompagnées en 2026. Sélectionnées notamment au regard de leur impact économique sur le territoire, de leur qualité artistique et technique ainsi que de leur originalité, elles comprennent deux longs métrages de fiction, un long métrage documentaire, trois courts métrages de fiction et une série audiovisuelle.

Le montant total des aides attribuées s'élève à 102 500 €, dont 30 000 € pour le long métrage *Les Éléphants dans la brume*, produit par Les Valseurs Bordeaux, ainsi que six aides complémentaires destinées à d'autres productions audiovisuelles. Dans le cadre du dispositif « 1 euro pour 2 euros », le CNC apportera 34 850 €, ramenant la participation nette de Bordeaux Métropole à 67 650 €.

Renforcer la coopération internationale en faveur des droits numériques

Délibération n°28

Engagée depuis plusieurs années en faveur d'un numérique responsable, Bordeaux Métropole franchit une nouvelle étape de son action en participant à la **création de l'association Cities Coalition for Digital Rights (CC4DR)**. Fondée en 2018 par Amsterdam, Barcelone et New York, cette coalition rassemble aujourd'hui plus de 60 villes mobilisées pour protéger et promouvoir les droits humains dans l'espace numérique. Elle œuvre notamment en faveur de l'accès universel au numérique, de la protection des données personnelles, de la transparence des algorithmes, de l'inclusion et du développement de services numériques ouverts et éthiques. Les collectivités territoriales y jouent un rôle central, en traduisant concrètement ces principes dans leurs politiques publiques, leurs infrastructures et leurs actions d'inclusion numérique.

Parmi les premières collectivités à avoir signé la déclaration fondatrice en 2019, Bordeaux Métropole est devenue membre du groupe de coordination de la coalition en 2022. Son engagement s'est notamment traduit par des actions de plaidoyer lors du Smart City World Expo Congress de Barcelone, du forum Digital Society, Digital Cities (DSDC), auprès de la Commission européenne et dans le cadre des Journées internationales pour les droits numériques. Forte de cette implication et des actions qu'elle mène sur son territoire en matière d'inclusion numérique, la Métropole a été choisie par les autres villes membres pour assurer la création juridique de la coalition, qui fonctionnait jusqu'à présent de manière informelle. Le siège de cette nouvelle association sera installé à Bordeaux Métropole.

Cette structuration permettra à la coalition de disposer d'une personnalité morale, d'un budget commun, de recruter du personnel permanent, de signer des conventions et de représenter officiellement les villes membres. La délibération autorise ainsi l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'association, la désignation d'un représentant au sein de son assemblée générale ainsi que la candidature de ce représentant à la présidence du conseil d'administration. Elle prévoit également le versement d'une cotisation annuelle de 7 000 € au titre de membre « soutien ». **Cette initiative s'inscrit dans la continuité des ambitions numériques de Bordeaux Métropole, récemment retenue parmi les premiers territoires du programme national Territoires d'IA**, qui accompagne le déploiement de solutions d'intelligence artificielle au service des usagers tout en veillant à la maîtrise des usages et au respect des droits numériques.

IV. SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA METROPOLE

Bordeaux Métropole accueillera la Tall Ships Races 2027

Délibération n°146

Du 7 au 11 juillet 2027, Bordeaux Métropole accueillera le départ de la Tall Ships Races, l'une des plus prestigieuses courses internationales de grands voiliers organisée par Sail Training International. **Pour cette édition, l'événement sera associé à Bordeaux Fête le Vin dans le cadre d'une programmation commune baptisée « Voiles & Vignobles Bordeaux 2027 »**, qui réunira patrimoine maritime, culture viticole et attractivité du territoire. Pendant cinq jours, une quarantaine de voiliers d'exception venus du monde entier feront escale dans le Port de la Lune et proposeront au grand public des animations gratuites autour du patrimoine maritime. Fidèle à la vocation de cette course, plus de la moitié des équipages sera composée de jeunes de 15 à 25 ans. Bordeaux Métropole souhaite permettre à près de 200 jeunes aux parcours variés de prendre part à cette aventure humaine en tant que stagiaires navigants.

À un an de l'événement, Bordeaux Métropole profitera de l'escale du Belem, qui célébrera ses 130 ans à Bordeaux du 2 au 6 juillet 2026, pour lancer officiellement le compte à rebours de « Voiles & Vignobles Bordeaux 2027 ». Cette séquence marquera le lancement de la mobilisation des partenaires et du grand public autour de la Tall Ships Races Bordeaux 2027.

La convention soumise au Conseil organise ce partenariat. Elle prévoit la mise à disposition du Belem pour cette journée et cette soirée d'exception, ainsi que la commercialisation par Bordeaux Métropole des cinq tables du dîner de gala. Les recettes ainsi générées contribueront à financer la participation des 200 jeunes stagiaires navigants à la Tall Ships Races Bordeaux 2027. La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes prendra en charge l'organisation du dîner dans le cadre d'une opération de parrainage, tandis que la Fondation Belem mettra le navire et ses équipes à disposition pour faire de cette escale un temps fort de préparation de l'événement.

À noter

Le vendredi 3 juillet à 12h, une conférence de presse sera organisée à bord du trois-mâts pour marquer l'événement à un an du départ de la Tall Ship Races dans le port de la lune.



Des événements culturels sur le territoire métropolitain

Délibération n°147

Dans le cadre de sa compétence en matière de soutien à la programmation culturelle des territoires, Bordeaux Métropole poursuit son accompagnement des manifestations inscrites dans les contrats de co-développement conclus avec les 28 communes de la métropole.

En 2026, dix manifestations bénéficient d'un soutien métropolitain : Relâche, Vibrations Urbaines, Les Arts Mêlés, le Festival International des Arts de Bordeaux Métropole (FAB), La Nuit Verte de Panoramas, Lire en Poche, le Festival International du Film Indépendant de Bordeaux (FIFIB), le Festival International du Film d'Histoire de Pessac, le programme Démos porté par l'Opéra National de Bordeaux et la saison Mérignac Photo.

Le montant total des subventions attribuées s'élève à 496 000€.

Renouvellement de la convention d'occupation du Stade Atlantique avec le FC Girondins de Bordeaux

Délibération n°140

Depuis le 1^{er} août 2025, Bordeaux Métropole assure en régie directe l'exploitation du Stade Atlantique Bordeaux Métropole, équipement capable d'accueillir 42 115 spectateurs en configuration sportive et jusqu'à 55 000 personnes lors des concerts. Inauguré en 2015, il reçoit les rencontres à domicile du FC Girondins de Bordeaux ainsi que de nombreuses manifestations sportives, culturelles et événementielles d'envergure nationale et internationale.



Afin de permettre au FC Girondins de Bordeaux d'y disputer les rencontres à domicile de son équipe première masculine durant la saison 2026-2027 de National 2, la Métropole renouvelle la convention d'occupation et de mise à disposition de l'équipement. Celle-ci encadre les conditions d'utilisation du stade, les modalités d'exploitation commerciale les jours de match, l'organisation du calendrier d'occupation en lien avec les autres manifestations accueillies ainsi que les dispositions techniques nécessaires à son bon fonctionnement.

La convention prévoit également le versement par le club d'une redevance composée d'une part fixe, correspondant notamment à sa contribution à l'investissement, à l'entretien et à la maintenance du stade, et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé lors des rencontres. Ce dispositif garantit une utilisation du domaine public conforme à la réglementation tout en conciliant les besoins du club avec la programmation du Stade Atlantique Bordeaux Métropole.

Les discussions toujours en cours entre la Métropole et Sparta Capital pour trouver une issue favorable à la reprise du club

Depuis plusieurs semaines, Bordeaux Métropole est en discussion avec le fonds d'investissement Sparta Capital dans le dossier d'une éventuelle reprise du Club des Girondins. Une première phase de négociation n'a pas abouti. Il y a quelques jours, ce potentiel investisseur a fait une contre-proposition à la métropole. Thomas Cazenave a confirmé lors du conseil que Bordeaux Métropole avait répondu par courrier à cette nouvelle offre pour notamment envisager un différé des loyers. Le président de Bordeaux Métropole a également réaffirmé qu'il n'était pas acceptable pour la collectivité de renoncer au contentieux qui la lie au propriétaire actuel du club pour récupérer les loyers impayés.

Bordeaux Métropole reste dans une position d'ouverture, « nous ne pouvons pas balayer d'un revers de main les propositions, nous sommes dans une phase constructive »



Le Décastar fête ses 50 ans !

Délibération n°153

Organisé à Talence depuis 1976, le Décastar est une compétition internationale d'épreuves combinées inscrite au Combined Events Tour de World Athletics.

Les 18 et 19 septembre 2026, le stade d'athlétisme métropolitain Pierre-Paul Bernard accueillera la 50e édition de cet événement, qui réunit chaque année les meilleurs spécialistes mondiaux du décathlon et de l'heptathlon. Partenaire depuis 1997, Bordeaux Métropole accompagne cette manifestation qui participe à la notoriété sportive du territoire.

Au-delà de la compétition, le Décastar mène des actions en faveur de la promotion de l'athlétisme auprès de tous les publics. L'édition 2026 proposera notamment des courses destinées aux jeunes en partenariat avec la Ligue d'athlétisme de Nouvelle-Aquitaine et le Comité de Gironde d'athlétisme, des épreuves handisports ainsi que des courses d'entreprises. Les précédentes éditions ont rassemblé près de 16 000 spectateurs.

Pour accompagner cette 50^e édition, Bordeaux Métropole attribue une subvention de 60 000 € à l'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM), sur un budget prévisionnel de 400 092 €.

V. UN CADRE DE VIE DURABLE

Une feuille de route pour lutter contre la prolifération des moustiques

Délibération 121

Arrivé sur notre territoire en 2013, le moustique-tigre est aujourd'hui installé dans l'ensemble de la Métropole, où il cohabite avec le moustique « commun ». Potentiellement vecteurs de maladies (Chikungunya et Dengue pour l'un, West Nile pour l'autre), ces deux espèces sont très surveillées au regard du risque sanitaire représenté par ces pathologies, encore peu présentes sur notre espace, mais dont le développement est favorisé dans un contexte de changement climatique.

Bordeaux Métropole, via son Centre de démoustication, assure l'essentiel de la gestion préventive de proximité. Outre la cartographie, la surveillance et le traitement d'un certain nombre de gîtes larvaires, les équipes du centre assument des missions de conseil et expertise, en réponse aux sollicitations des habitants et des communes, de sensibilisation des acteurs publics locaux et des habitants. L'ARS a pour rôles la veille sanitaire, la prévention des risques infectieux et la coordination des acteurs de santé publique.

La prolifération croissante du moustique-tigre incite Bordeaux Métropole à aller plus loin dans les actions engagées. La lutte anti-moustique doit permettre de conjuguer deux enjeux : la limitation des nuisances saisonnières qui impactent la qualité de vie des habitants, et la prévention de crises sanitaires susceptibles de menacer leur santé comme le système local de soins. **Ces deux axes d'intervention structurent une nouvelle feuille de route, qui propose notamment un renforcement de l'action des communes.**

L'action la plus efficace en matière de démoustication est le traitement larvicide, qui consiste à tuer les larves de moustiques par application de produits granulés se dispersant en milieu aqueux (fossés, lacs, récupérateurs d'eau de pluie, coupelles...). Réalisés entre mars et novembre en fonction des conditions climatiques, ces traitements sont mis en œuvre par le centre démoustication sur un ensemble de sites à l'échelle métropolitaine (zones humides, parcs et jardins et zones à risques identifiés). Très efficaces, ces traitements concernent à ce jour de façon régulière 2 111 gîtes représentant une surface de 235 km², soit 40 % de la superficie de la Métropole, correspondant pour l'essentiel à des espaces naturels.

De nombreux gîtes potentiels situés dans des espaces urbanisés restent cependant non-identifiés et non-suivis, en partie sur domaine public et plus abondamment sur domaine privé. Généraliser la lutte contre les gîtes larvaires nécessite d'étendre non seulement le périmètre physique de cette lutte, mais aussi celui des acteurs publics et privés y étant impliqués.

Bordeaux Métropole va accompagner les communes, d'une part dans la définition des périmètres des gîtes larvaires à suivre et traiter sur domaine public, et d'autre part dans l'identification des agents communaux ou mutualisés pouvant devenir acteurs relais. La métropole va également élaborer et déployer un parcours de formation destiné aux futurs acteurs-relais,

En parallèle, le centre de démoustication poursuit l'exploration de méthodes innovantes de régulation des populations de moustique adulte et va constituer un « Pôle d'excellence de la lutte contre la prolifération des moustiques » à l'échelle métropolitaine, en partenariat avec l'université et l'ARS. Ce Pôle de recherche & développement pourrait s'intégrer dans un partenariat plus large entre la Métropole, l'université, le CHU et l'ARS sur le sujet complexe de l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la santé.

Cette feuille de route s'inscrit par ailleurs dans une dynamique plus systémique, visant à intégrer la thématique « moustique » dans les politiques publiques métropolitaines (PLUI, Plan de résilience, Contrat local de santé), aux fins d'adaptation de l'aménagement de notre territoire et de mise en place de moyens de lutte transversaux.

Avis de Bordeaux Métropole quant au projet d'arrêté ministériel sur les restrictions des vols de nuit à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

Délibération n° 154

Dans le cadre de la consultation publique organisée par l'État jusqu'au 30 juin 2026, Bordeaux Métropole est invitée à se prononcer sur le projet d'arrêté ministériel fixant de nouvelles restrictions d'exploitation des vols de nuit à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Ce projet est issu de l'Étude d'Impact selon l'Approche Équilibrée (EIAE), conduite entre 2023 et 2025 afin d'identifier les mesures les plus adaptées pour réduire les nuisances sonores tout en préservant l'activité économique de la plateforme aéroportuaire. Le scénario retenu par le préfet de la Gironde a été transmis au Gouvernement et sert de base au projet d'arrêté soumis à consultation.

Après avoir réuni un groupe de travail associant quinze élus métropolitains et débattu du sujet en Bureau, Bordeaux Métropole propose d'émettre un avis défavorable sur le projet d'arrêté en l'état. Si la Métropole réaffirme son attachement à la réduction des nuisances sonores et à la protection de la santé des riverains, conformément aux objectifs de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement, elle estime que les restrictions envisagées doivent être examinées à l'échelle des grandes plateformes aéroportuaires du Grand Ouest. Elle considère notamment que la décision de mettre en place un couvre-feu de 23 heures à 6 heures à l'aéroport de Toulouse-Blagnac est susceptible de modifier les équilibres du trafic aérien et d'entraîner des reports de vols vers Bordeaux-Mérignac si une approche coordonnée n'est pas retenue.

Par cet avis, Bordeaux Métropole demande que le futur arrêté ministériel s'inscrive dans une stratégie globale tenant compte des dispositifs applicables à Toulouse-Blagnac et à Nantes, afin de concilier la protection des riverains en cœur de nuit avec le maintien de l'attractivité et du développement économique du territoire métropolitain.

Prévenir les risques de mouvements de terrain sur les coteaux de la rive droite

Délibération n°144

Les coteaux de la rive droite, qui s'étendent sur les communes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et Bouliac, sont confrontés à une augmentation des phénomènes d'éboulement et de glissement de terrain. Les effets du changement climatique accentuent ces risques, avec des conséquences potentielles pour les habitants, les voiries et les espaces publics comme privés. Afin d'améliorer la connaissance de ces phénomènes et d'adapter les réponses à apporter, Bordeaux Métropole engage une nouvelle étape de sa stratégie de prévention dans le cadre du Plan de résilience métropolitain adopté en 2025.

La Métropole confie au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) une étude destinée à actualiser la cartographie des aléas réalisée en 2015, à identifier les secteurs les plus exposés et à définir une stratégie globale de gestion des risques. Les travaux permettront notamment de hiérarchiser les priorités d'intervention et de formuler des recommandations en matière de confortement des terrains, d'urbanisme, de circulation ou encore de dispositifs de surveillance. Ils constitueront le socle d'un futur plan pluriannuel de gestion des coteaux.

Cette mission prendra la forme d'un programme de recherche et développement partagé entre Bordeaux Métropole et le BRGM, pour un coût total de 125 000 €, financé à hauteur de 100 000 € par Bordeaux Métropole et de 25 000 € par le BRGM. Ce partenariat permet de mobiliser l'expertise scientifique de l'établissement public tout en mutualisant le financement et les résultats des travaux engagés.



Renforcer le soutien à l'agriculture locale et aux circuits courts

Délibération n°120

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT), Bordeaux Métropole poursuit son action en faveur de la transition agricole et alimentaire. En cohérence avec la stratégie de résilience agricole et alimentaire adoptée en 2022 et en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Métropole reconduit deux dispositifs destinés à soutenir les initiatives locales : le Fonds d'Initiative Locale pour l'Agriculture (FILA), doté d'une enveloppe annuelle maximale de 200 000 €, et le Fonds de soutien aux Initiatives de Circuits Courts et de Proximité (FICCP), doté de 100 000 €.

Le FILA accompagne les exploitations agricoles dans leurs investissements liés notamment à la production, à l'agroforesterie, à la gestion de l'eau, à l'adaptation aux aléas climatiques, à la transformation ou à la commercialisation des produits agricoles. Le FICCP s'adresse aux entreprises, associations, coopératives et acteurs de l'économie sociale et solidaire développant des projets de transformation, de distribution ou de logistique favorisant les circuits courts et de proximité. Une attention particulière sera portée aux projets relevant de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'aux initiatives en agriculture biologique.

Les aides seront attribuées à l'issue d'appels à projets lancés par Bordeaux Métropole. Les dossiers seront examinés au regard de leur impact économique, de leur contribution à la transition écologique, de leur cohérence avec les objectifs du Projet alimentaire territorial et de leur intérêt pour le développement des filières locales.

Préparation de la fin du contrat de concession pour le traitement des déchets *Délibération n°133*

Le contrat de concession portant sur le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, confié à la société VALBOM depuis 2020, arrivera à échéance le 31 décembre 2027. Afin de garantir la continuité du service public et d'anticiper les conditions de reprise de l'exploitation par un futur titulaire, Bordeaux Métropole et son délégataire ont engagé depuis plus d'un an un travail conjoint visant à préciser les modalités de fin du contrat.

Cette démarche se traduit par l'adoption d'un protocole de fin de contrat. Celui-ci organise les conditions de transition entre l'exploitant actuel et son successeur et précise les obligations des deux parties jusqu'à l'échéance du contrat. Il définit également les travaux de remise en état à réaliser, les modalités de transfert des personnels concernés, le devenir des contrats conclus avec les tiers, les règles applicables pendant la période de « tuilage » ainsi que les conditions de clôture financière et de reddition des comptes.

Ce protocole ne crée aucune nouvelle obligation financière par rapport aux dispositions prévues dans le contrat initial. Son objectif est de sécuriser le renouvellement de la concession, de rendre pleinement opérationnelles les modalités de fin de contrat déjà prévues et d'assurer la continuité du service public du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2028.



CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
06 61 80 61 23
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

